

### Enfants du Monde - Droits de l'Homme (E.M.D.H.)

5 rue des Haudriettes  
75003 PARIS

Tel : 01 42 72 71 78

Fax : 01 42 72 64 06

E-mail : [international@emdh.org](mailto:international@emdh.org)  
[emdhmaju@dts.mg](mailto:emdhmaju@dts.mg)

Site : [www.emdh.org](http://www.emdh.org)

Enfants du Monde - Droits de l'Homme est présent au Vietnam depuis 1994 et y mène, en lien avec des partenaires locaux, des programmes de scolarisation et de santé, destinés à l'enfance en difficulté. L'association a notamment créé un centre d'accueil pour les enfants des rues et s'est heurté à plusieurs difficultés notamment celle de l'absence d'acte de naissance. EMDH a donc décidé de mener des campagnes « état civil » à Ca Mau, auprès des enfants handicapés et à Hô Chi Minh Ville, auprès des enfants des rues.

#### Les obstacles à l'enregistrement

Au Vietnam, les enfants ne sont pas enregistrés à l'état civil pour plusieurs raisons :

- l'éloignement des villages d'origine,
- l'abandon d'enfants qui sont accueillis par un proche ou un grand parent,
- l'absence du père,
- la limitation des naissances à deux enfants par famille,
- la méconnaissance par les parents de la procédure d'enregistrement et de l'importance de l'état civil
- l'absence de déclaration des enfants handicapés,
- les migrations non autorisées,
- la difficulté d'obtenir un droit de résidence pour les familles de migrants qui ne peuvent donc pas avoir de papiers pour leurs enfants,
- le manque de personnel et l'incompétence de certains fonctionnaires,
- la lourdeur des procédures en cas de retard de déclaration ou de migration.

#### La mise en place et le déroulement de la campagne « état civil »

Le centre d'accueil d'EMDH peut servir de lieu de résidence permanente. Il est donc possible d'engager une procédure d'établissement d'état civil. Au préalable, une recherche auprès de la police est nécessaire pour essayer de retrouver l'identité civile de l'enfant.

A Hô Chi Minh Ville, EMDH a établi la liste des «sans papiers» et engagé la procédure de régularisation administrative qui reste compliquée car il faut s'assurer qu'aucun papier n'ait déjà été délivré dans la province d'origine qui peut être très éloignée. De plus, le personnel des Comités Populaires des communes d'origine n'est pas toujours sensible à la question et ne réagit pas tout de suite aux demandes. Les autorités d'Hô Chi Minh sont aussi réticentes à délivrer des papiers à une population qu'elles ne désirent pas voir s'installer à long terme.

EMDH a organisé de nombreuses formations sur l'importance des papiers d'identité et leurs formalités d'obtention à destination des équipes d'encadrement des enfants des rues pris en charge dans les centres d'accueil.

Enfin, la question de l'octroi des papiers d'identité est abordée lors des réunions mensuelles d'échange entre les ONG qui interviennent auprès des enfants des rues au Vietnam.

Les délais des campagnes varient en fonction de la bonne volonté des fonctionnaires placés aux différents stades de la procédure.

#### Le budget

4500 € pour l'enregistrement des enfants des programmes d'EMDH pendant un an.

#### La procédure d'enregistrement des naissances au Vietnam

Un des parents doit se rendre au Comité Populaire du lieu de naissance dans le mois suivant la naissance. Il doit être muni du papier du poste de santé où l'enfant est né ou être accompagné d'un témoin si l'accouchement a eu lieu au domicile. Il doit aussi être muni du livret de résidence permanente de la mère et de l'acte de mariage. Si la mère n'a pas de résidence permanente, elle peut faire enregistrer son enfant sur le lieu de sa résidence provisoire. Passé le délai légal d'un mois, il faut faire appel à l'indulgence et à la bienveillance du comité populaire de la province et être muni du papier du centre de santé du lieu de naissance ou être accompagné d'un témoin de la naissance, d'un certificat de résidence provisoire ou permanent et d'une demande d'enregistrement indiquant le motif du retard.

L'enregistrement des naissances coûte 6000 dvn c'est à dire 0.33 euros.

